

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Belfort, le vendredi 12 février 2021

POUR PASSER AU MIEUX L'ÉPISODE HIVERNAL LA VILLE DE BELFORT MET À DISPOSITION DES BACS À SEL



Un trottoir enneigé ou verglacé présente un risque pour les piétons. Les propriétaires ou locataires doivent dégager ou saler le trottoir devant leur immeuble pour la sécurité de tous.

Du sel de déneigement est mis à la disposition des Belfortains dans une trentaine de bacs à sel disséminés dans les quartiers de Belfort. Ces bacs sont remplis 3 fois par hiver.

En ne prélevant que ce qui leur est nécessaire les usagers assurent une disponibilité optimale à l'ensemble des Belfortains.

Quelques conseils pratiques :

- > Pour permettre un déneigement efficace, il est indispensable que les rues soient libres d'accès aux engins de déneigement.
- > Préférer les transports en commun à son véhicule personnel.
- > Être patient : les voies de la commune sont dégagées dans un ordre hiérarchisé qui respecte les priorités de circulation.
- > Prévoir des équipements adaptés : chaussures, pneus neige, chaînes, pelle à neige,...
- > S'approvisionner en sel avant la période hivernale pour éviter la rupture de stock lors des épisodes de neige ou de gel.



Rappel : un arrêté municipal oblige les riverains à déneiger le trottoir le long de leur habitation et à la saler, avant 12 h 30 et sur une largeur d'au moins 1,5 m. En cas de chute d'un piéton, la responsabilité du riverain (propriétaire ou locataire) peut être engagée.

La neige déblayée des trottoirs ne doit pas être mise sur la route, sinon le passage du chasse-neige la repoussera sur le trottoir.

Tout problème peut être signalé au service Allô Voirie.

En hiver, la Ville de Belfort assure le déneigement de 165 km de voirie, de près de 20 km de trottoirs au droit des équipements publics, des 170 arrêts et abri-bus OPTYMO, de 40 000 m² de surfaces piétonnes, des 31 cours d'école, des accès et abords des 110 équipements communaux.

Ce déneigement est assuré de manière hiérarchisée. En cas de verglas, le sel est utilisé de manière raisonnée (adaptation des quantités à la température notamment).

Pour connaître les lieux des bacs à sel, rendez-vous sur belfort.fr, rubrique Cadre de vie / vie quotidienne / déneigement
